



Héritages de grand mère

Par **Meljemsjo**, le **16/03/2019** à **16:15**

Bonjour madame, monsieur,

Je me permets de vous contacter pour un problème familial suite au décès de ma grand-mère. Je me permets de vous expliquer notre cas. Notre grand-mère a eu 3 enfants et mon frère et moi sommes les enfants d'un des fils de notre grand-mère. Notre père est décédé en 2011 et notre grand-mère est décédée le 7 mars de cette année. Un oncle à nous a la carte bancaire du compte à notre grand-mère, ce qu'il faut savoir c'est que notre grand-mère a son compte courant en France. Entre autre notre grand-mère était hospitalisée depuis le 2 mars de cette année dans son lit d'hôpital endormi suite à une infection et aux médicaments qu'elle prenait. Nous avons peur que notre oncle vide le compte de notre grand-mère et qu'il ne reste plus rien. Sachant que notre père était sensé avoir ça part, mais étant donné qu'il est décédé nous avons le droit d'avoir ça part qui lui revenait de droit. Est-ce que dans ce cas il y a quelque chose à faire pour récupérer la part de notre père pour mon frère et moi-même ? Est-ce qu'il est possible de pouvoir faire quelque chose dans le cas où mon oncle a effectivement sorti de l'argent ? Se retourner contre lui ou faire une opposition auprès de la banque ? Merci d'avance pour la ou les personnes qui pourront nous venir en aide.